



> Le réseau
de l'innovation, Retis
tient son assemblée générale
à Brest les 10, 11 et 12 juillet 2012

Le Technopôle Brest-Iroise a l'honneur d'organiser cette année le congrès national de Retis, le réseau français de l'innovation. Il se tiendra les 10, 11 et 12 juillet à l'ENSTA Bretagne et accueillera les représentants des technopoles, incubateurs, CEEI et de pôles de compétitivité de toute la France.

Le thème de leur échange : la place des adhérents de Retis dans les nouveaux dispositifs de l'innovation issus du programme des investissements d'avenir.



[ÉDITO] >

[sommaire]

Introduction p3

Les Equipex,
Labex, Idex et
IHU p4

Les IRT et IEED p5

Les SATT p8



© Eca



© Calarsse



© F. Bétermin-Vegenov

Marc Labbey

Président du Technopôle Brest-Iroise



Pascal Hurel

Président de Retis



Chers adhérents, chers collègues, chers amis.

Le Technopôle Brest-Iroise a l'honneur d'organiser cette année le congrès national de Retis, le réseau français de l'innovation. Il se tiendra les 10, 11 et 12 juillet à l'ENSTA Bretagne et accueillera les représentants des technopoles, incubateurs, CEEI et de pôles de compétitivité de toute la France. Comme chaque année, ce congrès permet à notre réseau de débattre des sujets relatifs à l'exercice de nos missions.

Professionnels de l'innovation depuis plus de 25 ans, les membres de Retis ont acquis une expérience unique en matière de transfert de technologies et de développement économique de leur territoire par l'innovation. Accompagnement de projets de création d'entreprises, en lien ou non avec la recherche, animation de groupes d'entreprises et de laboratoires pour susciter la création de projets collaboratifs, accompagnement des entreprises dans la réalisation de leurs projets d'innovation, conception, promotion et parfois portage de projets structurants... sont quelques-unes des actions conduites par les adhérents de Retis. Elles donnent un sens concret à la notion d'« économie de la connaissance ».

Tous nos membres œuvrent à l'échelon local mais ont su au travers du réseau Retis apprendre les uns des autres et progressivement évaluer les mérites des diverses pratiques professionnelles. La recomposition du paysage national de l'innovation, induite notamment par le Programme des Investissements d'Avenir et par les instruments qu'il génère dans les territoires, nous offre un sujet majeur de réflexion et de débat. Instituts de Recherche Technologique (IRT), Institut d'Excellence pour les Energies Décarbonnées (IEED), Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU) et Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) sont quatre nouveaux dispositifs ayant pour point commun de mettre la valorisation économique de travaux de recherche au cœur de leur objet et de leur modèle économique.

La richesse et la complexité de ce nouvel environnement nous conduit à proposer des structurations et des schémas de collaboration permettant à l'innovation de se développer efficacement, sur le plan national et sur nos territoires. Les IRT, IHU et IEED sont-ils des instituts de recherche et développement ? Des super pôles de compétitivité ? Des méta-projets collaboratifs ? Un peu de tout cela probablement ! Au service de leurs membres, construits dans l'optique de générer des revenus, financés à la fois par l'État et les collectivités territoriales, **ces instruments nouveaux ne peuvent vivre en ignorant les écosystèmes existants.**

Il nous faut imaginer les articulations possibles avec les technopoles, CEEI, incubateurs, pôles de compétitivité, CRITT et Centres Techniques qui leur permettront d'exprimer leur plein potentiel, de s'inscrire dans les Schémas Régionaux de l'Innovation et de participer ainsi au développement de leur territoire. De même, les SATT apparaissent comme les bailleurs de licences, de brevets et de savoir-faire des principaux acteurs de la recherche publique. Elles adoptent un modèle d'entreprise guidé par la recherche d'une rentabilité financière. On ne peut cependant oublier les investissements des collectivités locales dans les infrastructures, équipements et allocations de recherche dont l'objectif est de contribuer au renforcement de la compétitivité et du dynamisme économique de leur territoire.

>>> suite

Rédaction : Eric Vandenbroucke, Françoise Duprat, Mikael Cabon

Directeur de la rédaction : Michel Morvan

Conception & Impression :

Basilic Communication - Calligraphy Print

Pour toute proposition d'information,

merci de contacter :

Secrétaire de rédaction : Murièle Couchevellou

Maison du Technopôle Brest-Iroise,

CS 83809 - 29238 Brest Cedex 3 - France

L. Dir. : +33 2 98 05 07 01

Fax : +33 2 98 05 47 67

contact@tech-brest-iroise.fr

www.tech-brest-iroise.fr

N° ISSN : 1760-943

B i e n v e n u e a u x m e m b r e s d u r é s e a u

Ces deux visions ne sont pas incompatibles, elles doivent cependant être réconciliées en mettant en place des partenariats avec les acteurs de l'innovation sur le terrain, y compris au niveau de la gouvernance, et ce en cohérence avec les Schémas Régionaux de l'Innovation et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces questions et bien d'autres requerront toute notre attention au cours de ce congrès que nous voulons riche et productif à l'image du réseau qui nous rassemble.

[introduction]

Les Investissements d'Avenir désignent un programme ambitieux visant à concrétiser le concept d'économie de la connaissance.

Il s'agit d'investir sur la recherche et la recherche développement pour dynamiser l'économie française. Les secteurs visés sont ceux à forte valeur ajoutée qui s'appuient sur un très haut niveau de connaissance. La santé, les nanotechnologies, l'atome, l'aéronautique, les télécommunications,... en sont quelques uns. Fort d'une recherche publique et privée de premier ordre mondial, le Programme des Investissements d'Avenir (PIA), concourt à un renforcement général de la recherche et de sa capacité à transférer ses travaux aux entreprises pour qu'elles les valorisent sur les marchés.

Ainsi trouve-t-on parmi les dispositifs suscités par le PIA :

- > les Equipex [Equipelement d'excellence], Labex [Laboratoire d'excellence], IDEX [Institut d'excellence] et IHU [Institut Hospitalo Universitaire] qui confortent les meilleures équipes de recherche pour en amplifier la production scientifique et le rayonnement international,
- > les IRT [Institut de Recherche Technologique] et IEED [Institut d'Excellence pour les Energies Décarbonnées] pour unir les compétences d'organismes de recherche et d'entreprises sur de grands programmes de R&D thématiques,
- > et enfin, les SATT [Société d'Accélération de Transfert de Technologie] pour porter à maturation des travaux de recherche afin de les transférer vers les entreprises, les Instituts Carnot pour mettre l'expertise et les équipements des laboratoires de recherche au service des entreprises.

Nous vous proposons dans les paragraphes qui suivent de décrire les principales caractéristiques de ces dispositifs et les potentiels qu'ils offrent en matière de développement local.

Ces potentiels se concrétiseront à condition toutefois que les dispositifs créés s'articulent et collaborent avec les acteurs du territoire existants. Ils œuvrent eux aussi, depuis plus de vingt ans, à la concrétisation au quotidien du concept d'économie de la connaissance.

Si les contextes régionaux sont divers, quelques règles fondamentales permettant une synergie entre les acteurs sauront se décliner en tenant compte des particularités locales.

La Bretagne, de part les atouts dont elle dispose, a obtenu plusieurs dispositifs PIA : les Labex « Mer » et « CominLabs », plusieurs Equipex, la SATT « Ouest Valorisation », l'IRT « B-com » et l'IEED « France Energies Marines ». La question de l'articulation avec ces dispositifs se pose aujourd'hui mais les technopoles de Bretagne, qui sont aussi les porteurs de l'incubateur MESR régional Emergys, n'ont pas attendu la réponse pour travailler à l'obtention de ces dispositifs. Les enjeux économiques pour le territoire étaient tels qu'ils ne pouvaient rester simples observateurs.

Dès 2008, la Région Bretagne mettait en place son Schéma Régional de l'Innovation (SRI) et y rappelait, dans son diagnostic du système régional de l'innovation que « l'offre de soutien aux jeunes entreprises innovantes se structure autour des dispositifs d'incubation et des missions de stimulation et de suivi pré et post-crédation des sept technopoles bretonnes. Elles travaillent sur les bassins d'emploi clés de la région autour des pôles universitaires et des grandes écoles d'ingénieurs ».

Mais le SRI soulignait aussi déjà les points de vigilance suivants :

- > un renforcement des liens avec les organismes de recherche est sans doute à parfaire pour améliorer la valorisation des résultats de la recherche,
- > les problèmes du financement de la maturation des projets pour faciliter la valorisation de la recherche et de l'amorçage (...) ».

Pour chacun des dispositifs présentés ci-dessous, nous utiliserons l'exemple breton pour illustrer notre action et nos propositions.

Les Equipex [Equipelement d'excellence], **Labex** [Laboratoire d'excellence], **Idex** [Institut d'excellence] **et IHU** [Institut Hospitalo Universitaire]

Il ne s'agit pas à proprement parlé de nouveaux dispositifs, mais plutôt de laboratoires existants organisés autour d'objectifs de recherche sur lesquels leurs travaux sont reconnus au plan mondial. Le maître mot est « excellence », il est une exigence et un gage de succès. Investir sur les meilleures équipes de recherche, c'est se donner les meilleures chances de faire les découvertes de rupture. Celles-ci sont susceptibles d'être transférées à terme au secteur économique pour que celui-ci transforme ces découvertes en produits et services qui seront proposés aux bénéficiaires finaux.

Ces équipes de recherche seront une des sources dans lesquelles les SATT piocheront des résultats de recherche à valoriser. Elles sont hébergées dans les centres de recherche, les universités ou encore les grandes écoles, elles-mêmes localisées sur les territoires.

Si l'ambition des projets de recherche dépassent les enjeux locaux, des scénarios de valorisation locale des résultats de recherche existent. Il peut s'agir de la création d'une entreprise par un ou des chercheurs de ces laboratoires qui entendent exploiter directement les résultats de recherche. C'est alors le cas typique d'une incubation type « loi sur l'innovation » pouvant être opérée par un incubateur labellisé par le Ministère de la Recherche. Il peut s'agir également d'un transfert vers une ou des entreprises existantes orchestré par un service de valorisation ou une SATT, et dans ce cas la recherche en priorité d'entreprises locales susceptibles d'être intéressées s'impose, même si cette possibilité n'est pas exclusive. **Les membres de Retis ont ici pleinement leur rôle à jouer en tant qu'incubateur d'État ou de CEEI et Technopoles.**

>>> [Interview]

« Des collaborations efficaces où chacun conserve son autonomie »

Patrick Poupon est le directeur du pôle de compétitivité mer Bretagne.



Que sont les outils Labex et Equipex ?

Au niveau des investissements d'avenir, deux tiers des montants sont consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur. Les outils Equipex et Labex se situent à ce niveau-là. On agit ici en partie amont du processus d'innovation. Ce qui ne signifie pas que les entreprises sont exclues de ces outils, bien au contraire, mais les porteurs de ces projets sont issus du monde de la recherche. Dans les deux cas d'ailleurs, les appels à projet ont été lancés par l'État et gérés par le Commissariat Général aux Investissements, l'ANR étant par la suite en charge du suivi. Sur les Labex, un dossier mer a été retenu celui porté par l'IUEM, avec 14 millions d'euros de crédit, dont le thème est « L'océan dans le changement ». Le but est de dynamiser la recherche sur trois grands axes : l'océan global, l'océanographie côtière et l'océanographie profonde. Sur l'Equipex, il s'agit du projet NAOS. Il s'agit de concevoir et déployer de nouveaux flotteurs, 135 pour la France dont 90 flotteurs nouvelle génération, sur un total de 3.000 dans le réseau Argo, pour permettre de mesurer non seulement des paramètres physiques d'une colonne d'eau de 0 à 2.000 mètres de profondeur, mais aussi des paramètres bio-géo-chimiques de l'océan, afin de mieux connaître sa dynamique.

Quel a été le rôle du pôle Mer sur ces deux projets ?

Sur l'Equipex, le gros du travail a été réalisé par les partenaires bien identifiés : Ifremer, l'université Pierre et Marie Curie, le CNRS, le SHOM, et les industriels NKE et CLS. L'originalité d'ailleurs de cet Equipex est une association étroite entre les industriels et le monde de la recherche qui, à n'en pas douter, a permis à ce projet d'aboutir et d'obtenir les financements de l'État plus rapidement. Pour le Labex, la logique est différente. Comme le projet se situe en recherche amont, c'est l'IUEM qui a eu la main sur le projet dès le départ. Ils nous ont mis dans la boucle pour échanger, discuter, mais quand il a été nécessaire de définir les axes de recherche précis, l'IUEM a fait son choix de manière autonome. Je trouve cela nécessaire que le monde scientifique conserve une liberté d'orientation sans que tout ne soit dicté par les besoins des entreprises. La collaboration entre l'IUEM et le pôle Mer se poursuit puisque nous animons le conseil économique et social mis en place pour communiquer sur les réalisations du Labex à l'extérieur auprès des industriels notamment.

>>> suite



Des thésards Cifre, cofinancés par les entreprises, vont participer à ces travaux, des chaires industrielles vont voir le jour. Le partenariat est par définition moins étroit que dans l'IRT ou l'IEED, qui sont plus proches du marché, mais il existe et il est porteur.

Est-ce que les relations privilégiées du pôle avec le technopôle permettent à ces projets de s'épanouir plus sereinement ?

Le pôle est né dans le giron du technopôle. Nos vocations sont différentes, les périmètres géographiques et thématiques aussi. Dès le départ le Technopôle Brest-Iroise a choisi de développer des projets collaboratifs innovants, contrairement à d'autres technopôles français. De fait, cette expérience du « Travailler ensemble » forte d'une vingtaine d'années a favorisé l'émergence du Pôle. Le fait que nous soyons proches physiquement, et pour cause nous partageons les mêmes locaux, permet d'éviter les redondances et aux informations de circuler très rapidement.

Pour le pôle Mer s'ouvre désormais une troisième phase. Nous préparons d'ailleurs en ce sens notre feuille de route stratégique pour les prochaines années que nous validerons d'ici le début 2013 :

- > Poursuivre les collaborations entreprise-recherche.
- > Les impulser sur un territoire cohérent pour l'économie maritime (Bretagne et Pays-de-la-Loire).
- > Conforter la coordination entre le Pôle Mer Bretagne et son homologue en PACA, qui permet de contribuer plus efficacement aux politiques maritimes nationale et européenne puisque nous y parlons d'une seule voix.
- > Participer au rayonnement de l'économie maritime y compris sur ses nouvelles thématiques comme les énergies marines dont on parlait peu il y a encore cinq ans et dont le développement n'est aujourd'hui remis en cause par personne.
- > Raviver, élargir l'espace maritime, qui se résumait chez beaucoup à la pêche et au shipping il y a à peine quelques années. Aujourd'hui, les biotechnologies maritimes, les ressources des grands fonds, en terme, d'exploration et d'exploitation durables sont des axes intéressants. Ils rayonnent sur l'ensemble de notre société. C'est en cela que ce sont des enjeux majeurs dont Brest est le centre principal pour la France.

Les IRT [Institut de Recherche Technologique], IEED [Institut d'Excellence pour les Energies Décarbonnées]

Institut de Recherche Technologique ou Institut d'Excellence pour les Energies Décarbonnées, il s'agit de partenariats entre des organismes de recherche publique et des entreprises visant à développer des solutions technologiques innovantes ou de rupture. Il s'agit de booster la compétitivité technologique des entreprises françaises ou implantées en France sur un secteur d'activité donné. Construits comme pour les pôles de compétitivité sur l'existence de concentration géographique d'acteurs sur un même secteur économique, les IRT franchissent un pas dans le concept de R&D collaborative en intégrant la réalisation des travaux de R&D au sein du dispositif créé. Véritable institut de R&D, les IRT et IEED, travaillent prioritairement pour le bénéfice de leurs fondateurs. La valorisation des travaux de recherche est donc fléchée vers les fondateurs mais pas de façon exclusive. L'intérêt des IRT et IEED sera également de transférer ses travaux en dehors du cercle de leurs membres pour améliorer leur modèle économique de recherche et développement mutualisé. **Les membres de Retis, technopôles et pôles de compétitivité, ont joué un rôle essentiel dans la conception des IRT et IEED en coordonnant l'ingénierie des projets d'IRT ou d'IEED et en mobilisant les organismes de recherche et les entreprises de leurs réseaux.**

Les pôles de compétitivité concernés ont été associés à la genèse de ces Instituts puisque les appels à projets à l'origine de leur création précisait que pour pouvoir candidater un projet devait être « labellisé au moment de sa candidature par un pôle de compétitivité à visibilité internationale. (...) L'IRT (ou IEED) aura un lien étroit avec le pôle principal. (...) Les dossiers de candidature devront clairement expliciter comment la création de l'IRT (ou IEED) complète le dispositif du ou des pôles de compétitivité ».

Les pôles et technopôles (qui collaborent généralement étroitement avec les pôles de leur territoire) continueront d'exercer leurs missions en synergie avec les IRT et IEED en apportant les partenaires et les financements des projets collaboratifs les y associant, en proposant des entreprises aptes à recevoir des résultats issus de leurs travaux, ou encore, en assurant le soutien à l'incubation et à la création d'entreprises basées sur l'exploitation de leurs travaux.



Dans le cas de l'IEED France Energies Marines (FEM), le Technopôle Brest-Iroise, par sa participation au Pôle Mer Bretagne, a travaillé à l'élaboration du dossier de candidature à l'appel d'offres de l'État. Initiateur de la thématique sur Brest en 2001, le Technopôle Brest-Iroise a inscrit cette thématique au Pôle Mer Bretagne à sa création. Aujourd'hui, considéré comme un enjeu majeur pour la Bretagne, l'exploitation des énergies marines renouvelables suscite l'intérêt des plus grands acteurs industriels français. L'enjeu dépasse bien entendu la Bretagne et l'IEED FEM s'est immédiatement positionné comme une tête de réseau national ouvert à la participation de tous les acteurs français constitutifs de la filière industrielle en construction.

D'une logique proche de celle des IRT, les IEED produiront en propre de la connaissance qu'il faudra valoriser en interne, parmi les membres fondateurs et en externe.

L'offre des technopoles de Bretagne est similaire à celle de l'IRT, rechercher des partenaires industriels sur le territoire, accompagner la création d'entreprises innovantes. Elle s'enrichit toutefois de deux propositions supplémentaires : 1) un périmètre géographique d'intervention calqué sur le périmètre de FEM, soit la Bretagne, les Pays de Loire, Basse-Normandie, Aquitaine, PACA et La Réunion par l'organisation des technopoles concernées et l'unification de l'offre technopolitaine, 2) ouvrir le réseau international des technopoles à FEM pour trouver les partenariats étrangers nécessaires à son développement.

Sur son site internet France Energies Marines affiche clairement dans ses missions et objectifs : «- concourir significativement à l'accélération, à la maturation et à la valorisation des technologies EMR, au premier rang desquels figure l'éolien offshore, qui sont des technologies à fort ancrage territorial, ce qui nécessite une implication des partenaires locaux, tant dans le développement des technologies visées que dans la mobilisation des outils et méthodologies de maturation maîtrisés par les technopoles - devenir une structure propice à l'émergence d'entreprises tout au long de la chaîne de valeurs » ces projets d'entreprises devant tout naturellement venir alimenter les incubateurs présents sur le territoire.

www.france-energies-marines.org

>>> [Interview]

« Avec France Energies Marines, l'objectif est de positionner la France comme l'un des leaders mondiaux des énergies marines renouvelables »

Yann-Hervé De Roeck est le directeur général de France Energies Marines.



Mis en place dans le cadre du programme d'investissements d'avenir,

l'institut France Energies Marines rassemble aujourd'hui 55 partenaires qui contribuent à la fois financièrement et humainement, par la mise à disposition du personnel. Suite à la mise en place, le 15 mars 2012, d'une association de préfiguration, cinq personnes composent aujourd'hui l'équipe. À la fin de l'année nous serons une douzaine pour atteindre un effectif de 70 personnes à terme dont cinquante à Brest.

La création de cet institut à Brest témoigne que la ville est la capitale française des sciences de la mer, mais la vocation de France Energies Marines est bien nationale. Six régions françaises en sont membres : la Bretagne bien sûr, également les Pays de la Loire, Provence Alpes Cotes-d'Azur, Basse-Normandie, Aquitaine et la Réunion, toutes ont porté très fort cette volonté de travailler en commun dès le début de la réflexion autour du projet. À côté de ces partenaires institutionnels et de l'État, des acteurs de la recherche académique et des entreprises effectuent cet effort commun de mutualisation qui est le gage d'une recherche appliquée sur des projets concrets. Cela laissera à chacun le choix des applications en recherche-développement tout en répondant sur la base d'un effort mutualisé à des questions concrètes que les acteurs de la filière se posent. Ces thématiques portent sur la levée de nombreux verrous technologiques, mais aussi l'évolution des protocoles d'études d'impact environnemental, l'acceptabilité sociétale des énergies marines en faisant appel à des chercheurs en sciences humaines par exemple...

Cette volonté de travailler en commun est confortée par une volonté politique appuyée. On l'a vu par exemple sur les appels d'offres lancés sur l'éolien offshore posé. Cette volonté étatique est nécessaire. Une démarche similaire est attendue sur l'éolien offshore flottant où la France a une excellente carte à jouer, l'hydrolien où la France dispose du deuxième potentiel européen, l'houlomoteur, et l'énergie thermique des mers où le savoir-faire français a peu de concurrents à travers le monde.

>>> suite

France Energies Marines va engager la mise en place des premiers projets durant l'été et travailler sur l'installation des sites d'essais afin de les mettre à disposition des porteurs de technologies pour des tests de machines en conditions réelles pour l'année 2013 : il s'agit de répondre aux enjeux essentiels de la validation de nouveaux systèmes de production d'énergie".

Dans le cas de l'IRT B-com, si aujourd'hui l'on se félicite d'un IRT multisite, c'est pour partie aux technopoles de Brest et Lannion que nous le devons, si 22 PME sont fondatrices de la FCS B-com c'est aux technopoles de Brest, Rennes et Lannion et au CRITT Santé que nous le devons. Rappeler et défendre que la communauté STIC bretonne est distribuée sur Rennes, Brest et Lannion et que cette richesse lui a valu quelques succès récents (Pôle de compétitivité à vocation mondiale Images et Réseaux, CominLabs) a été essentiel à l'obtention d'un IRT multisite. Expliquer aux PME l'intérêt d'être parmi les fondateurs de l'IRT, leur permettre de s'organiser, de constituer en un temps record un GIE, négocier leurs conditions de participation a été un travail particulièrement complexe, mais ô combien valorisant. Un IRT sans PME aurait été comme un navire sans ancrage, au-delà des grands groupes, c'est la capacité des PME et ETI bretonnes qui permettra de transformer pour une part significative ces investissements en développement économique pour le territoire. L'IRT mis en place, quel partenariat avec les technopôles ? Les technopoles proposent d'être des partenaires privilégiés de B-com en apportant leur appui local à la recherche d'entreprises tant comme partenaires de projets partenariaux que licenciés d'innovations issues des travaux de R&D de l'IRT. Lorsqu'une valorisation est susceptible de se faire par la création d'une entreprise, les technopoles apporteront leur appui par l'expertise professionnelle dont elles disposent et les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets et des start-up (incubateur Emergys, dispositif Régional Créinnov) dont ils sont prescripteurs. Inutile donc pour l'IRT de consacrer des moyens sur ces deux types d'action, les technopôles peuvent l'assumer sur leurs missions régulières.

IRT B-com. « Être présent sur trois sites est une chance »

Jean Le Traon est le directeur délégué du campus de Rennes de Télécom Bretagne. Il est également trésorier de BCom. Télécom Bretagne est une école de l'Institut Mines-Télécom.



“L'IRT B-com est une fondation de coopération scientifique créée officiellement depuis le 3 mai dernier. Elle comprend plusieurs dimensions qui la rendent originale. Un, cela permet d'accéder à des financements pérennes sur trois ans, là, où dans le monde scientifique, la règle est plutôt l'annualité des appels d'offres. Deux, l'IRT va financer des plate-formes, ce qui est rare dans le domaine des télécommunications, à la fois des salles d'immersion numérique, et un anneau régional en fibre optique d'un débit de l'ordre du téraoctet. Trois, l'IRT sera le propriétaire intellectuel des travaux de recherche menés en son sein et aura pour mission de valoriser ces travaux afin d'assurer son propre financement à horizon de huit à dix ans. Voilà pour l'état des lieux. B-com s'inscrit dans une région singulière, la Bretagne. Dans notre région, les acteurs sont répartis sur l'ensemble du territoire. Le site principal sera Rennes, mais les sites de Lannion et de Brest sont aussi essentiels. Cela va renforcer la nécessité du travail coopératif et à distance. Non seulement, parce qu'au sein de B-com on retrouve des grandes entreprises, des PME, des acteurs académiques de la recherche et de la formation avec des cultures différentes mais aussi parce que ce travail va s'effectuer sur trois sites différents. D'où le réel besoin d'un management spécifique de la structure. Si on ne peut se dispenser de quelques réunions physiques, la règle sera la réunion à distance, grâce notamment aux salles immersives qui seront mises en place. Sur les trois premiers projets qui vont voir le jour, l'immersion par l'image, les réseaux et la santé, les villes de Brest, Lannion et Rennes seront concernées de manière différente en fonction de l'implication des acteurs locaux sur ces sujets. Cela suppose un travail en réseau approfondi et efficace. C'est un challenge. Notre chance est que nous bénéficions du retour d'expérience de l'existant, comme les pôles de compétitivité. Les PME trouveront toute leur place dans la structure grâce au GIE PME numériques mis en place et qui est membre fondateur de l'IRT. Enfin, au-delà des questions scientifiques et économiques, B-com doit être un outil d'attractivité pour la région et également pour les filières scientifiques, qui peinent parfois à recruter des jeunes.”

Les SATT [Société d'Accélération de Transfert de Technologie]

Si l'on prend comme source le site de l'ANR qui a publié et géré les appels à projets pour la constitution des SATT, une SATT « a pour objectif d'accroître l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique et d'améliorer significativement ses résultats, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs. **Le fonds financera les actions de valorisation de la recherche publique et en particulier la maturation.** »

Ces Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies ont donc pour mission principale de porter à maturation des résultats de recherche pas toujours transférables en l'état à une entreprise. Les fonds de maturation confiés aux SATT doivent permettre de passer de la preuve de concept à un stade pilote transposable dans un contexte industriel. Cette étape permet de disposer d'un objet transférable et d'en évaluer le potentiel économique.

Les SATT ont pris la forme de services de valorisation intégrés pour un établissement de recherche ou un ensemble d'établissements (PRES par exemple). **Néanmoins le champ d'activités précisé dans l'appel à projets est très large : de la sensibilisation des personnels et étudiants à la détection des innovations et à la détection des besoins des entreprises, de la gestion de la PI à la négociation de contrats, jusqu'à optionnellement l'incubation d'entreprises innovantes...**

Ce dispositif entre donc directement dans le champ d'activité historique des membres de Retis, ce qui peut rendre parfois délicat mais d'autant plus nécessaire une articulation intelligente entre les différents acteurs œuvrant dans l'aide à l'innovation pour favoriser les synergies.

Si le texte de l'appel à projets va dans ce sens en spécifiant que « Ces sociétés devront interagir avec les acteurs locaux, notamment non académiques tels que les pôles de compétitivité, afin par exemple d'utiliser au mieux les ressources et outils existants », le cahier des charges de l'appel à projets impose néanmoins un certain nombre de critères ne facilitant pas la mise en œuvre de ces interactions.

Ainsi, ces sociétés doivent être des SAS et seuls peuvent participer à l'actionnariat l'État (via la Caisse des Dépôts et Consignations) et des établissements ou organismes publics de recherche.

La participation d'autres acteurs (comme les membres de Retis) aux instances de gouvernance ne peut se faire qu'au travers du comité d'investissement, d'une taille réduite (5 à 7 personnes) et qui n'a dans tous les cas qu'un avis consultatif.

L'exigence imposée aux SATT est l'atteinte d'un équilibre financier en fin de période de soutien par le PIA (2019). Cette exigence est une difficulté pour les SATT, car l'objectif est ambitieux, mais est aussi une source de préoccupation pour les territoires sur lesquels s'exerce cette mission et pour le territoire national dans son ensemble. La seule lecture micro-économique de l'équilibre financier d'une SATT fait courir le risque de choix de valorisation court-termistes basés sur le seul critère de rentabilité financière. Une vision économique plus globale inclue la valeur économique de la compétitivité des entreprises nationales et des emplois créés sur le territoire. Une recherche systématique de solution de transfert vers des PME, ETI et GG français s'impose et le choix de la meilleure option de valorisation doit être fait par une gouvernance représentative des intérêts nationaux et locaux. Ces choix ne doivent pas être pénalisants pour les SATT et leurs actionnaires académiques, un schéma économique global doit être proposé par l'État et les collectivités locales du périmètre géographique de la SATT. **Les membres de Retis ont ici pleinement leur rôle à jouer : dans l'évaluation des opportunités de maturation de travaux de recherche, dans l'incubation et la création d'entreprises innovantes en lien avec les laboratoires de recherche des SATT et plus encore dans la recherche d'entreprises du territoire susceptibles de valoriser les résultats de recherche.** Par territoire, il faut comprendre l'ensemble du territoire couvert par les technopôles, CEEI et les pôles de compétitivité membres de Retis. En effet, au-delà de la logique locale, qu'il faudra privilégier lorsque cela est possible, c'est la logique nationale qu'il faudra garantir avant de rechercher des entreprises internationales pour la valorisation de la recherche. Les technopoles et pôles de compétitivité de par leur travail en réseau peuvent ainsi apporter des solutions de valorisation par des sociétés basées en France bien au-delà des frontières de chaque SATT. Par ailleurs, certains technopoles et pôles de compétitivité ont tissé des réseaux internationaux susceptibles d'être utiles dans la perspective de recherche de partenariats à l'export pour les PME et ETI françaises.



Pour la SATT Ouest Valorisation, l'heure est à la mise en œuvre du dispositif dont tout le monde s'accorde pour lui reconnaître une importance primordiale au service du transfert de technologies. En accord avec les propos précédents, le réseau des technopoles de Bretagne et des Pays de Loire offre de travailler en étroite collaboration avec les services de la SATT sur l'ensemble de la chaîne de la valeur du transfert de technologie, de l'identification dans les labos de résultats de recherche à potentiel jusque la négociation des contrats de licence avec les entreprises du territoire, en passant par la recherche des entreprises bretonnes et ligériennes intéressées à l'exploitation des résultats de recherche maturés. Comme explicité plus avant, la proposition va plus loin car c'est l'ensemble du réseau Retis qui pourrait accompagner les SATT françaises dans le transfert de technologies vers les PME et ETI du territoire et dans une certaine mesure à l'international par le réseau mondial des parcs technologiques (IASP). Par ailleurs, les technopôles bretons et ligériens auraient leur place dans le dispositif de gouvernance d'Ouest Valorisation qui aurait la charge de choisir entre plusieurs vecteurs de valorisation possible pour un résultat de recherche donné.

On le voit, c'est un large champ du possible qui est offert par les technopoles à ces nouveaux dispositifs. Les technopoles sont convaincus de la pertinence de ces nouveaux outils, mais ils sont aussi conscients de leurs faiblesses, et parce qu'ils sont attentifs aux intérêts de l'ensemble du territoire national ils souhaitent se positionner en alliés de confiance.



Des particularités brestoises

Réseau international des territoires maritimes innovants

Brest métropole océane et le Technopôle Brest-Iroise développent depuis près de 20 ans des coopérations scientifiques et économiques avec de nombreux territoires maritimes. Ces territoires ont pour point commun d'axer leur développement sur une exploitation durable des ressources marines. En 2011, à l'occasion de la conférence internationale « Saferseas », organisée par Brest, s'est créé le réseau international des territoires maritimes innovants. Passer de coopérations bilatérales à des coopérations multilatérales est un des objectifs du réseau. Il se réunira pour la première fois en conférence les 12 et 13 juillet en amont des « Tonnerres de Brest » pour définir les premières actions qui seront mises en œuvre. Shanghai, Haiphong, Kiel, Barcelonne, Quingdao, Rimouski, St Petersburg, Verra Cruz, ... sont quelques uns des territoires signataires. Le réseau se veut être : une force d'analyse et de proposition, un facilitateur, un outil de promotion, de coordination et d'échange, un outil de développement économique.



Le pôle scientifique et technique de la mer

Les succès des adhérents du Technopôle Brest-Iroise au programme des investissements d'avenir sur l'axe « mer » ouvrent l'opportunité de conforter l'excellence et la notoriété de la métropole brestoise sur ce thème en concevant le pôle scientifique et technique de la mer. Il s'agirait de réunir au cœur du parc technologique, à proximité immédiate de l'Iframer, de l'Institut Universitaire Européen de la Mer, du CETMEF, de l'Enib et de Télécom Bretagne, les acteurs de l'innovation et de l'industrie associés à cette thématique : le Pôle Mondial Mer Bretagne, France Energies Marines, la composante « mer » de la SATT Ouest Valorisation, le Technopôle Brest-Iroise et les entreprises technologiques du secteur souhaitant se rapprocher de leur partenaires académiques. Adossé au bâtiment campus numérique offrant les dernières technologies de communication en téléprésence, ce pôle scientifique et technique de la mer aurait vocation à favoriser les synergies entre acteurs, élaborer ensemble les stratégies d'avenir en matière de recherche et de développement industriel, donner une visibilité internationale à l'excellence française en matière de sciences et technologies marines.

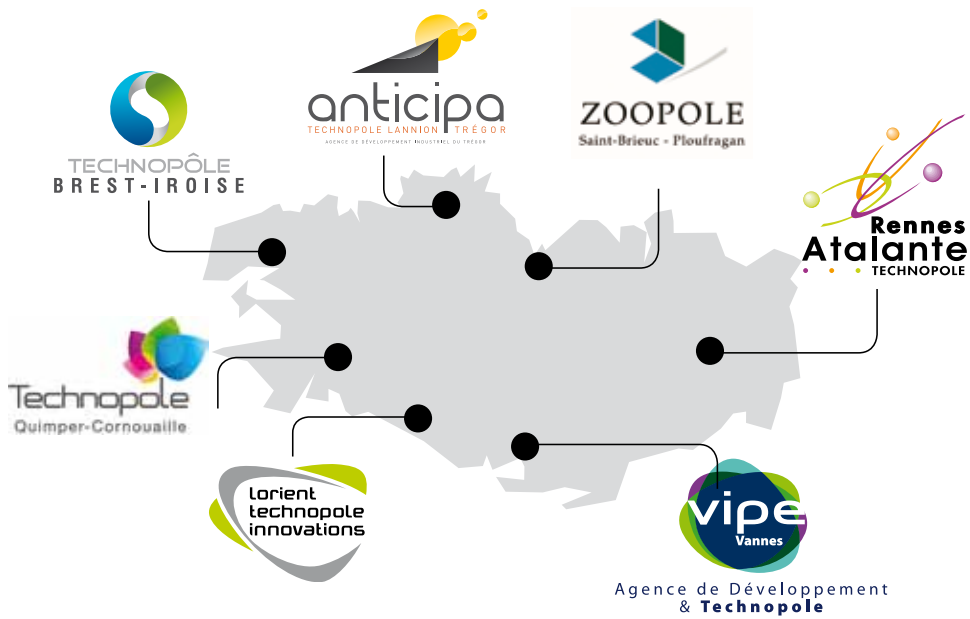
Conférence des technopoles de Bretagne

Sept technopoles sont présents en Bretagne, tous membres de l'association Retis.

Issus de politiques locales visant à promouvoir le développement économique par l'innovation, ils exercent sur leur territoire les missions telles que décrites par Retis. Membres du Réseau Breton de l'innovation, les technopoles se réunissent tous les deux mois pour coordonner leurs actions dans le cadre de la mission d'intérêt général qui leur est confiée par le Conseil Régional de Bretagne.

Fin des années 2000, les technopoles ont souhaités organiser le cadre de leur concertation stratégique, c'est ainsi qu'est née la Conférence Permanente des Technopoles de Bretagne. Réunissant les Président et Directeur, elle est présidée de façon tournante, et par période d'un an, par un des Présidents. La conférence permet d'échanger les informations, construire une vision partagée et assumer des positions communes sur les grands sujets régionaux ou nationaux ayant trait à l'innovation. La conférence travaille tout particulièrement sur les sujets relatifs au Programme des Investissements d'Avenir.





Une ambition commune :
le développement économique
par **l'innovation** au carrefour
de la recherche et de l'entreprise.

Un **engagement** au service de nos **territoires**



TECHNOPÔLE
BREST-IROISE

- > Venez nous rencontrer : Maison du Technopôle Brest-Iroise, site du Vernis - 40 rue Jim Sévellec - Brest - France
- > Écrivez-nous : Technopôle Brest-Iroise, CS 83809 - 29238 Brest Cedex 3 - France contact@tech-brest-iroise.fr
- > Suivez-nous sur Twitter : @Brest_Iroise
- > Appelez-nous : 33 (0)2 98 05 44 51



« En savoir plus ••• » sur notre site internet à la rubrique Actualités et Agenda.

www.tech-brest-iroise.fr

Nous rappelons à nos adhérents que nous sommes là pour relayer leurs informations... qu'ils n'hésitent pas à nous les envoyer.